

## LA NAISSANCE DE MARGUERITE ANGELIQUE COLLAS

---

par Serge CAILLET

Si la date de naissance de Martines de Pasqually n'a pu, à ce jour, être exactement déterminée faute de l'acte indispensable, curieusement, nous ne sommes guère plus avancés quant à son épouse, Marguerite Angélique Collas. En effet, les registres paroissiaux de la commune de Gornac, où vivaient Anselme et Marie Collas, dont le mariage fut célébré le 29 mars 1723, sont mués sur la naissance, ou plutôt sur le baptême de leur fille Marguerite Angélique, alors qu'on peut y relever, de 1724 à 1742, le baptême de ses huit frères et soeurs. Or, nous savons que Marguerite Angélique Collas fut bien baptisée - et on ne voit pas pourquoi il n'en aurait pas été ainsi - et même qu'elle fut portée sur les fonts baptismaux par son frère ainé, Jean-Baptiste Collas de Maignet.

Afin d'expliquer cette énigme, deux hypothèses simples peuvent être formulées: ou Marguerite Angélique Collas n'est pas née, ou n'a pas été baptisée à Gornac; ou les registres paroissiaux de ce village sont lacunaires. Comme rien ne vient confirmer, a priori, la première hypothèse, la seconde aura d'emblée notre préférence. Et d'autant plus qu'un document, daté du 12 juin 1808, vient l'étayer. Cette année-là, le 31 janvier, Marguerite Collas a perdu Jean d'Olabaratz qu'elle avait épousé en secondes noces le 19 juillet 1779 (1). Afin de solliciter la reversion de tout ou partie de la pension de son époux, capitaine de vaisseau, elle dut fournir à l'Administration un certain nombre de pièces réglementaires, au nombre desquelles devait figurer l'inévitable extrait de naissance. Aussi écrivit-elle, ou fit-elle écrire, au maire de la commune de Gornac. Celui-ci ne trouva rien, mais ayant constaté que ses registres étaient lacunaires de 1726 à 1733, il fit établir à toutes fins utiles le document suivant, qui permet enfin de situer dans une fourchette de trois années la naissance de l'épouse de Martines. Voici cette pièce capitale.

---

(1) Cf. Serge Caillet "Le second mariage de Madame Pasqually", L'Esprit des choses, n° 3, hiver 1992, pp. 57-69.

"Aujourd'huy douze du mois de juin de l'an dix huit cent huit, devant nous maire de la commune de Gornac canton de Sauveterre 3eme arrondissement du département de la Gironde sont comparus d'après l'invitation que nous leur en avons fait sieur Jean Bechade propriétaire & notre adjoint, Jean Baptiste Gabouziant aussi propriétaire, Jean Bourdet meunier, Martial Pépin vigneron, Jean Beynard propriétaire & Martial Sudreau propriétaire domiciliés de la présente commune, auxquels nous avons dit que la dame Marguerite Angélique Collas veuve du sieur Dolabara ancien officier de Marine demeurante en la ville de Bayonne, se disant âgée de soixante & seize ans environ & née en cette commune, nous avait fait demander son extrait de naissance dont elle a le plus pressent besoin & que nous n'avons pu lui procurer malgré la plus grande attention que nous avons mis à parcourir les registres de cette commune où nous avons reconnu une lacune depuis l'an 1726 jusques & compris 1733 - que nous présumons être la seule & véritable cause de l'inutilité de nos recherches puisque nous avons trouvé des actes de naissance de quelques uns de ses frères & soeurs antérieurs & postérieurs à la dite lacune ainsi que les décès de ses père & mère & le premier mariage de la dite dame avec feu sieur Martines de Pasquali en date du 27 août mil sept cent soixante sept: pour correspondre donc au désir de la requérante & suppléer autant qu'il nous est possible au défaut de l'acte demandé & à l'impossibilité de le constater par un enquête de témoins dont il n'existe pas un dans cette commune ni aux environs qui aient l'âge requis à cet effet; nous nous sommes proposés d'interpeller les dénommés ci-dessus comme les plus âgés de la commune qu'ils ont toujours habité & contemporains de la dite dame qu'ils doivent avoir connu ainsi que sa famille & sur l'âge de laquelle nous les avons invité de nous dire ce qui est à leur connaissance & souvenir. En conséquence après avoir reçu de chacun d'eux la promesse de nous dire la vérité & de l'affirmer même par serment si besoin est; avons 1° Entendu le sieur Bechade âgé de soixante quatre ans qui nous a dit avoir connu la dite dame ainsi que ses père et mère, se rappelant très bien de l'époque de son premier mariage avec le sieur Pasquali, l'estimant être alors âgée de trente six ans environ qui est tout ce qu'il a dit savoir & à signé.

(signé:) Bechade.

2° Le sieur Gabouziant âgé de soixante & cinq ans qui nous a déclaré avoir très bien connu la famille de la dite dame chez laquelle il a été métayer pendant six ans, ainsi qu'elle-même qu'il a toujours vu habiter la commune jusques à l'époque de son premier mariage dont il a le souvenir, ainsi que de son âge qu'il estime être à peu près de soixante & seize ans & a signé.

(signé:) Gabouriant  
là âgé de soixante huit ans.

3° Le sieur Jean Bourdet meunier qui nous a dit se rappeler de la famille de la dite dame & particulièrement d'elle qu'il a connu & l'estimant âgée de soixante quatorze ans environ & a signé.

(signé:) Bourdet.

4° Le sieur Martial Pepin vigneron âgé de soixante & sept ans qui nous a déclaré avoir connu la dite dame qui a toujours habité la commune jusques à l'époque de son premier mariage, l'ayant reconnue plus âgée que lui de neuf à dix ans & a déclaré ne savoir signer.

5° Jean Beynard âgé de soixante & cinq ans qui nous a dit que cette dame qu'il a vu habiter la commune avec ses père & mère jusques à l'époque de son premier mariage, pourrait être âgée à peu près de soixante quinze ans & a signé.

(signé:) Beynard.

6° Martial Sudreau âgé de soixante huit ans qui se rappelle fort bien de la dite dame qu'il a beaucoup connue & de son premier mariage avec le sieur Pasquali l'estimant âgée de six ans environ de plus que lui & a déclaré de savoir signer.

& après que nous avons eu fait lecture du présent verbal & des dépositions ci-dessus aux dits témoins; ceux-ci ont déclaré être conformes à leurs déclarations, de quoi & du tout nous avons rédigé le présent verbal que nous avons signé & muni de notre sceau pour valoir à la dite dame & lui servir autant que de besoin. A Gornac ce même jour & an qu'en l'autre part.

(signé:) Destrille maire.

Vu pour la légalisation de la signature de Monsieur Destrille maire de Gornac.

A La Réole, le 29 juin 1808.  
Le Sous-Préfet  
(signé illisible)

Vu pour la légalisation de la signature de Mr Joguet  
Sous-Préfet de La Réole à Bordeaux le 2 juillet 1808

Le Préfet de la Gironde  
(signé illisible). (2)

---

(2) Archives nationales, Marine C/7/229, dossier personnel de Jean d'Olabaratz, pièce 32. Nous avons très légèrement modifié l'orthographe et développé quelques abréviations.

En 1808, Marguerite Angélique Collas se dit âgée d'environ 76 ans. Nous n'avons aucune raison de mettre en doute sa bonne foi, et le second des témoins requis par le maire de Gornac, Jean-Baptiste Gabouziant, ancien métayer de la famille, confirme cet âge. Elle serait donc née vers 1732. Pour sa part, le premier témoin, Jean Bechade, se souvient du mariage de Marguerite Collas avec Martines de Pasqually, et il estime que celle-ci devait être âgée à l'époque, c'est-à-dire en 1767, de 36 ans environ, ce qui situe sa naissance vers 1731. Pour Jean Bourdet, troisième témoin de notre acte, elle aurait eu environ 74 ans en 1808, ce qui ramène sa naissance vers 1734. Pour le témoin numéro quatre, elle a 76 à 77 ans, et serait donc née vers 1731-1732. Pour le témoin numéro cinq, son âge serait à peu près de 75 ans; elle serait donc née vers 1733. Pour le dernier témoin, enfin, elle aurait 74 ans, et serait donc née vers 1734. De l'ensemble de ces témoignages, au fond très concordants, et qui du reste corroborent celui de l'intéressée elle-même, il résulte que Marguerite Angélique Collas serait née entre 1731 et 1734. Mais l'année 1734 paraît d'emblée exclue puisque les registres de Gornac ne sont lacunaires que jusqu'en 1733.

Pour Michèle Nahon et Maurice Friot, à ce jour, quatre périodes de naissance demeuraient possibles pour Marguerite Angélique Collas: vers 1727, vers 1733, vers 1740, vers 1743, la troisième hypothèse ayant leur préférence (3). Mais le document ci-dessus permet désormais de ne garder que la seconde de ces estimations, en précisant que Marguerite Angélique Collas est très probablement née entre 1731 et 1733, ce que vient du reste confirmer son acte de décès qui, le 3 juin 1813, la dit âgée de 80 ans.

On sait donc désormais qu'à son premier mariage, avec Martines de Pasqually, Marguerite Angélique Collas avait environ 35 ans, que le veuvage la frappa vers 42 ans, et qu'elle convola en secondes noces, avec Jean d'Olabaratz, vers ses 47 ans, pour s'éteindre à l'âge d'environ 80 ans.

Serge CAILLET

---

(3) "Le mariage de Martines de Pasqually et d'Angélique Collas", Les Cahiers de Saint-Martin, VIII, 1990, pp. 85-97.